

=====
Patinoire
=====

Conseil Exécutif du 10 avril 2009

DELIBERATION N° 92/2009

TARIFS DE LA PATINOIRE

**GALA DE PATINAGE ARTISTIQUE ORGANISE
POUR LES 25 ANS DE LA PATINOIRE – MAI 2009 -**

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;
- VU** la délibération n° 224-07 du 19 décembre 2007 fixant les tarifs de la Patinoire ;
- VU** la délibération n° 56-06 du 31 mars 2006 donnant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article unique : Le Conseil Exécutif Territorial décide de fixer les tarifs pour le gala de patinage artistique organisé pour les 25 ans de la patinoire au mois de mai 2009 comme suit :

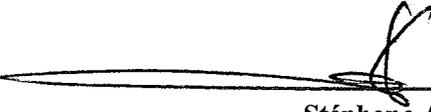
Tarifs adultes	15,00 €
Tarifs scolaires, retraités, 3 ^{ème} âge	7,50 €

L'intégralité des recettes sera versée à l'organisateur de la manifestation.

Adopté

5 voix pour
X voix contre
X abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 5

Le Président,


Stéphane ARTANO

